



115 Route du Vernéa  
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRÊTÉS DU MAIRE

Commune de  
MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2024-C-012	Règlement de la circulation sur VC2 – Route du Plan – CL Réseaux pour Enedis pour JOUHANNEAU

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

**Vu** la demande de CL RESEAUX (Marlène au 04.74.84.22.65) pour effectuer : Ouverture de tranchée et fouille sous chaussée, trottoir et accotement, pour le raccordement ;

**Concernant** le dossier urbanisme de M. JOUHANNEAU, no DP 038 238 21 1 0068 favorable le 03/02/2022 ;

**Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cette mission sur la VC2 Route du plan, au niveau du no 90 ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les travaux sur La route du Plan, seront entrepris entre le 07 juillet et le 15 août 2024, pour une durée de 2 jours ;

**Article 2** – La circulation sera barrée, pendant la durée des travaux, durant la journée ;

**Article 3** – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois, selon l'arrêté n° A24-92 du 29 avril 2024 ;

**Article 4** – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

**Article 5** – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.74.87.93.00. et 04.76.70.83.20.) ;

**Article 6** - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.  
A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

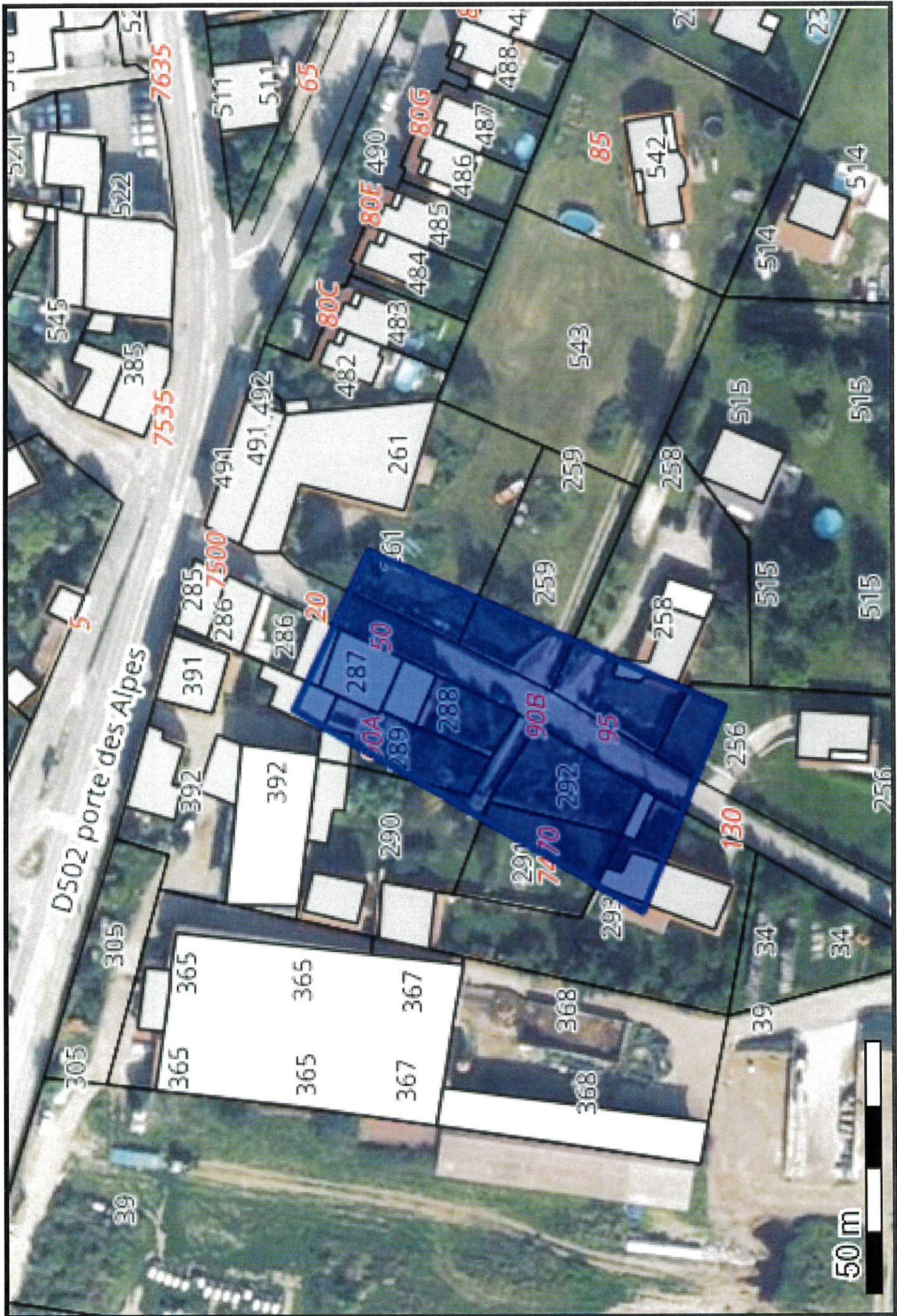
**Article 7** - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 25 juin 2024.

Le Maire,  
Christian PETREQUIN

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :





(45.494700 5.040817);(45.494568 5.041214);(45.493952 5.040822);(45.494095 5.040302);(45.494700 5.040817);